

## RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

### MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

#### Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), étude de cas concrets et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collège des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques :**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences) en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de référence.

2. **Les compétences professionnelles :**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions /interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles :**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

#### Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

**INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : CHEF DE MANŒUVRE POMPIER D'AÉRODROME**

**NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 5**

<b>RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS</b> Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	<b>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES</b> Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	<b>RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION</b> Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES 1 : COMMANDER UN ENSEMBLE DE SECOURS DANS LE CADRE D'UNE INTERVENTION**

La mission opérationnelle principale de l'ensemble de secours aéronautique est d'assurer le sauvetage de tous les équipages et passagers en difficulté ainsi que les premières mesures de sécurité de tous les aéronefs se trouvant sur une plate-forme aéronautique. Afin d'atteindre ces objectifs, il est primordial que le chef de manœuvre pompier d'aérodrome gère et coordonne les interventions à caractère aéronautique pour réaliser une extinction massive, brève et efficace tout en préservant les vies humaines. Pour cela, il dispose de moyens ad-hoc en véhicules de lutte contre l'incendie et en personnel pour mettre en œuvre ses tactiques d'intervention lors d'incidents ou d'accidents aéronautiques.

A1. Conduite d'une intervention aéronautique	Diriger un ensemble de secours à l'aide des outils de conduite et de commandement en appliquant et maîtrisant la marche générale des opérations dans le domaine aéronautique pour mener une intervention.	<b>Voie formative :</b> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	Les procédures d'alerte sont réalisées conformément au scénario ;  Le placement des engins est ordonné en fonction du sinistre et de l'environnement ;  La mise en œuvre des outils de conduite est explicite.
	Organiser les différentes phases d'une intervention aéronautique en combinant les tactiques d'intervention sur les feux localisés et généralisés d'aéronefs en fonction de l'environnement pour permettre la sauvegarde des personnes et des biens.		<b>VAE :</b> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ;

		- mise en situation ou études de cas	La tactique d'intervention est réfléchie et employée en fonction du type d'incident et de l'environnement.
	Diriger une ou plusieurs manœuvres de sauvetage aéronautique en organisant les actions nécessaires, tout en prenant en compte la configuration de l'aéronef et en définissant la méthodologie de sauvetage afin de mettre en sécurité et de secourir le personnel navigant ainsi que les passagers en intégrant le fait que les passagers puissent être en situation de handicap.		Les techniques d'intervention sont contrôlées et rectifiées si nécessaire ; Les phases de sauvetage aéronautique sont maîtrisées et exécutées conformément à la réglementation en vigueur ; Les gestes de premiers secours sont ordonnés en fonction de l'état des victimes et en prenant en compte les éventuelles situations de handicap.
	Définir les principes de précaution en identifiant les marquages et symboles aéronautiques civils et militaires afin d'intervenir en toute sécurité face à une intervention à caractère pyrotechnique et chimique.		Les différents risques liés aux aéronefs sont connus et les techniques de sécurisation sont appliquées.

	<p>Réaliser les manœuvres de sécurité et mesures d'urgence sur des aéronefs civils et militaires suite à un incident ou accident aéronautique en veillant à stopper l'alimentation électrique et des fluides afin d'intervenir sans risque.</p>		<p>Les actions de sécurisation de l'aéronef sont menées et sont conformes à la notice pratique de sauvetage en vigueur.</p>
	<p>Mettre en œuvre l'ensemble des composants permettant la neutralisation d'une contamination d'un vecteur aéronautique lors du recueil des aéronefs militaires ou civils afin de prendre en charge le personnel navigant et les passagers.</p>		<p>Les procédures et les moyens de réponse sont mis en œuvre en fonction du risque ; La prise en charge du personnel navigant et des passagers est réalisée en fonction de la situation de contamination.</p>
<p>A2. Commandement d'une équipe d'intervention aéronautique</p>	<p>Définir les zones de sécurité aux intervenants en identifiant les risques inhérents à un incident ou accident aéronautique afin de contrôler l'application des règles de protections individuelles et collectives relatives à l'intervention.</p>	<p><b>Voie formative :</b> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.</p>	<p>Les règles de protection individuelle et collectives sont connues et appliquées ; Les zones de danger sont identifiées et leur accès est proscrit aux intervenants.</p>
	<p>Assurer le maintien des compétences professionnelles en fixant des objectifs à atteindre dans le domaine de l'intervention aéronautique et d'évaluer les acquis en situation.</p>	<p><b>VAE :</b> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ;</p>	<p>La méthode pédagogique choisie est adaptée. Les scénarii proposés sont réalistes et pédagogiques ; Les objectifs sont clairs, structurés et adaptés à l'auditoire .</p>

	<p>Gérer les moyens humains et matériels en prenant en compte les besoins complémentaires lors d'un incendie ou accident aéronautique afin de mener à bien une intervention.</p>	<p>- mise en situation ou études de cas</p>	<p>Les ressources en personnel, en matériel et les besoins complémentaires sont prises en compte et gérés avec rigueur.</p>
<p>A3. Gestion de la crise et de l'après accident</p>	<p>Rédiger un compte-rendu d'incident ou d'accident aéronautique décrivant la coordination entre tous les acteurs du secours afin de communiquer tous les éléments aux autorités supérieures et transverses lors d'un débriefing favorisant le retour d'expérience.</p>	<p><b>Voie formative :</b>  - contrôles de connaissances ;  - mises en situation contextualisées ;  - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.</p>	<p>Le point de situation sur l'intervention est présenté oralement et répond à des orientations opérationnelles ;  Le discours utilisé est clair, structuré et adapté aux personnalités.</p>
	<p>Préparer une synthèse des informations sur l'incident ou accident aéronautique en utilisant les éléments de langage appropriés et adaptés afin d'informer les autorités sur l'intervention.</p>	<p><b>VAE :</b>  - étude du livret 2 ;  - entretien avec le jury ;  - mise en situation ou études de cas</p>	<p>La synthèse de l'intervention réalisée au profit des autorités (civiles et des médias) est conforme aux éléments de langage attendus.</p>

## BLOC DE COMPÉTENCES 2 : GÉRER LES MATÉRIELS ET LA LOGISTIQUE PAR UN MANAGEMENT DE PROXIMITÉ

Le chef de manœuvre pompier d'aérodrome est appelé à diriger les bureaux techniques et logistiques des matériels d'intervention incendie de l'unité et à évaluer la compétence de ses collaborateurs en adoptant un style de management approprié aux missions confiées. Lors de ces missions de gestion, il met en œuvre des dispositifs organisationnels et de management de proximité pour répondre aux exigences des missions confiées. Sa maîtrise dans ces domaines lui confère une aptitude à anticiper les difficultés ou problèmes et à les solutionner.

<p>A1. Organisation du travail des équipes au sein de l'organigramme opérationnel et technique de l'unité</p>	<p>Planifier les maintenances techniques programmées et les mouvements de matériel en élaborant de tableaux de bord et de plans d'action pour le suivi des travaux à réaliser.</p>	<p><b><u>Voie formative</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles de connaissances ;</li> <li>- mises en situation contextualisées ;</li> <li>- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.</li> </ul> <p><b><u>VAE</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation ou études de cas</li> </ul>	<p>Les consignes sont données à bon escient et de façon précise ;</p> <p>Les tâches confiées sont comprises et exécutées ;</p> <p>L'information est transmise de manière claire et lisible.</p>
	<p>Coordonner les équipes affiliées aux ateliers techniques spécialisés en fonction des qualifications et compétences individuelles afin d'attribuer les tâches à effectuer tout en effectuant la traçabilité et le contrôle.</p>		<p>Les règles de sécurité dans les ateliers sont respectées ;</p> <p>La méthode pédagogique choisie est adaptée à la formation technique ;</p> <p>L'accomplissement des tâches demandées est tracé et contrôlé.</p>

A2. Maintien de la disponibilité technique opérationnelle des matériels et engins incendie	Réaliser la traçabilité des maintenances des matériels incendie et des matériels de sauvetage à l'aide des outils de gestion de suivi afin que l'unité remplisse ses obligations opérationnelles.	<b>Voie formative :</b> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	Les outils de pilotage et de traçabilité sont utilisés de manière efficace ;  Les données (dates, type de maintenance,...) sont remplies et enregistrées correctement à l'aide des logiciels dédiés.
	Effectuer le suivi des échéanciers de contrôle des véhicules incendie, des matériels de première intervention et de sauvetage en exploitant les évolutions de la documentation et des faits techniques afin d'obtenir une disponibilité optimale des ressources.		Les données sont remplies et enregistrées correctement à l'aide des logiciels dédiés ;  Les faits techniques sont analysés et synthétisés. Si nécessaire application de mesures palliatives.
	Suivre les mises à jour de la documentation technique des matériels incendie et de sauvetage et diffuser les directives vers les ateliers concernés afin de prendre en compte les évolutions des procédures de maintenance.	<b>VAE :</b> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation ou études de cas	Les procédures sont appliquées conformément à la documentation technique ;  La documentation technique est correctement utilisée ;  Les procédures de maintenance sont appliquées conformément à la réglementation.

<p>A3. Gestion des équipements et des matériels du service</p>	<p>Faire appliquer les opérations correctives sur les matériels incendie et de sauvetage conformément aux notices techniques afin de maintenir la capacité opérationnelle de l'unité.</p>	<p><b>Voie formative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles de connaissances ;</li> <li>- mises en situation contextualisées ;</li> <li>- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.</li> </ul> <p><b>VAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation ou études de cas</li> </ul>	<p>Les dysfonctionnements potentiels sont appréhendés et résolus ; La réglementation technique est maîtrisée.</p>
	<p>Réaliser l'approvisionnement et le suivi comptable des pièces de rechange afin de maintenir la disponibilité des matériels incendie pour assister le commandement dans sa fonction de détenteur dépositaire.</p>		<p>Les approvisionnements en rechange sont suivis ; Les procédures de gestion comptable sont connues.</p>

### BLOC DE COMPÉTENCES 3 : METTRE EN ŒUVRE LA RÉGLEMENTATION AÉROPORTUAIRE ET LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Le chef de manœuvre pompier d'aérodrome est appelé à maîtriser et à approfondir ses connaissances professionnelles destinées à servir dans le cadre des interventions aéronautiques auxquelles il doit faire face. Lors de ces missions, il met en œuvre des dispositifs opérationnels qui doivent répondre immédiatement aux situations d'urgence. Sa maîtrise dans ce domaine lui confère une aptitude à anticiper les difficultés ou problèmes intervenant durant un sinistre afin de répondre aux impératifs réglementaires.

A1. Application des principes de lutte contre les incendies d'aéronefs militaires et civils	Mettre en œuvre les tactiques d'intervention incendie liées à l'aéronautique en exécutant parfaitement le déroulement des techniques en fonction de l'aéronef afin d'en maîtriser les risques.	<p><b>Voie formative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles de connaissances ;</li> <li>- mises en situation contextualisées ;</li> <li>- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.</li> </ul> <p><b>VAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation ou études de cas</li> </ul>	<p>Les techniques d'intervention sur aéronefs sont parfaitement maîtrisées ;</p> <p>Les risques liés à l'intervention sur aéronefs sont connus et pris en compte.</p>
	Exploiter les véhicules d'intervention incendie en utilisant leur potentiel d'extinction en fonction des caractéristiques hydrauliques et leurs capacités de franchissement afin d'optimiser les déplacements lors de l'intervention.		<p>Le potentiel d'intervention est défini en fonction de la protection à assurer ;</p> <p>Les déplacements sont en lien avec les performances des véhicules ;</p> <p>Les caractéristiques et les particularités des matériels sont maîtrisées.</p>
A2. Application du fonctionnement d'une plateforme aéronautique	Mettre en œuvre les moyens d'intervention en dimensionnant l'ensemble des secours et en appliquant les différentes documentations relatives aux plans de secours de la plateforme aéronautique afin d'optimiser le potentiel d'intervention requis par type d'aéronef.	<p><b>Voie formative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles de connaissances ;</li> </ul>	<p>L'application des plans de secours est adaptée à la situation ;</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- mises en situation contextualisées ;</li> <li>- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.</li> </ul>	<p>Le nombre de véhicules est dimensionné conformément à la réglementation ;</p> <p>Les fonctions et rôles des organismes de sécurité aérienne sont connus.</p>
	<p>Se déplacer en toute sécurité en appliquant les règles de circulation sur la plateforme aéronautique, en respectant les règles de communication, de phraséologie aéroportuaire ainsi que la gestuelle de communication avec le personnel navigant.</p>	<p><b>VAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation ou études de cas</li> </ul>	<p>Identifier les aménagements de la plateforme aéronautique permettant de se situer et de se déplacer en sécurité ;</p> <p>La veille radio avec les différentes composantes aéronautiques sont assurer au moyen d'une phraséologie adaptée ;</p> <p>La gestuelle spécifique aéronautique est maîtrisée et conforme à la réglementation.</p>
	<p>Identifier les différents éléments constituant d'un aéronef et connaître ses dangers face à une dégradation structurelle ou thermique conformément aux notices pratiques de sauvetage afin d'intervenir en toute sécurité.</p>		<p>Les éléments structurels sont connus et identifiés ;</p> <p>Les domaines à risque (fluides, pyrotechnie,...) des aéronefs sont connus.</p>

## BLOC DE COMPÉTENCES 4 : ANALYSER ET EVALUER LES RISQUES LIES AUX INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

Le chef de manœuvre pompier d'aérodrome peut se voir affecter au bureau maîtrise des risques d'une enceinte aéroportuaire. A ce titre, il est l'interlocuteur privilégié du chef d'emprise en matière de prévention des risques d'incendie et de panique. Il est amené à exercer sa fonction dans tous les locaux, ou espaces de vie et de travail. Pour cela, il met en application les dispositifs et les mesures idoines définis par les textes réglementaires, afin de protéger les personnes en et permettre l'évacuation sans panique et sans risque ou la mise en sécurité des occupants d'un ouvrage. Il participe à la protection de l'environnement et des tiers en évitant les pollutions accidentelles ainsi qu'à la protection des biens en réduisant les conséquences d'un sinistre à un niveau acceptable.

A1. Etude des aménagements des infrastructures	Proposer des aménagements structurels dans un établissement en mettant en œuvre les différents règlements liés aux mesures de prévention et de prévision incendie afin de réduire le risque d'incendie et d'assurer la sécurité des personnes.	<p><b>Voie formative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles de connaissances ;</li> <li>- mises en situation contextualisées ;</li> <li>- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.</li> </ul>	<p>La réglementation utilisée est appropriée à l'infrastructure correspondante ;</p> <p>Les dispositions techniques et structurelles prescrites permettent une évacuation rapide.</p>
	Evaluer les risques de propagation des feux en fonction de leur nature en utilisant les documents relatifs aux performances des matériaux de construction et produits d'aménagement afin d'apporter les mesures nécessaires en matière de sécurité.	<p><b>VAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation ou études de cas</li> </ul>	<p>Les aménagements structurels prescrits permettent de réduire les risques incendie ;</p> <p>Les documents normatifs sont vérifiés.</p>
A2. Réalisation d'une démarche d'évaluation des risques	Participer à des études de moyens de protection et de mesures de prévention en faisant appliquer des recommandations en fonction du risque potentiel identifié afin de prévenir des dangers susceptibles de compromettre la sécurité des travailleurs.	<p><b>Voie formative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles de connaissances ;</li> <li>- mises en situation contextualisées ;</li> </ul>	<p>Le dossier d'étude est formalisé conformément à la méthodologie de rédaction ;</p> <p>Les actions correctives sont décrites et adaptées ;</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.</li> </ul>	<p>Les préconisations émises sont appropriées et réalistes.</p>
	<p>Rapporter par écrit les conclusions lors de commissions liées à la sécurité en produisant des textes et avis régissant l'activité de prévention des risques incendie afin d'informer le chef d'emprise et les chefs de service des mesures à prendre en matière d'incendie.</p>	<p><b>VAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation ou études de cas</li> </ul>	<p>Les travaux occasionnels sont évalués</p> <p>Les prescriptions rédigées et les documents sont renseignés ;</p> <p>Les comptes-rendus rédigés sont irréfutables.</p>
A3. Application des mesures de prévention technique	<p>Définir le type et le volume d'extincteurs en mettant en œuvre les réglementations techniques d'extinction manuelle afin de mettre en place les agents extincteurs adaptés aux risques.</p>	<p><b>Voie formative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles de connaissances ;</li> <li>- mises en situation contextualisées ;</li> <li>- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.</li> </ul>	<p>Les installations extinctrices sont dimensionnées conformément à la réglementation ;</p> <p>Les agents extincteurs (eau, poudre,...) sont adaptés aux risques.</p>
	<p>Réaliser une visite de conformité des installations de détection, d'extinction et de désenfumage en mettant en œuvre la réglementation des systèmes de sécurité incendie afin de conserver l'intégrité des infrastructures.</p>	<p><b>VAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation ou études de cas</li> </ul>	<p>Les systèmes de sécurité incendie sont connus et identifiés, conformes et adaptés à l'infrastructure.</p>